

Conservatoire du Choletais
m u s i q u e d a n s e t h é â t r e

Musiques amplifiées et improvisées



Jouez en groupe !

Agglomération du Choletais

Musiques amplifiées et improvisées (MAI)

Présentation

Le département MAI accueille et encadre des musiciens de tous niveaux souhaitant pratiquer en groupe et développer leur projet artistique.

En parallèle des cours individuels d'instrument - basse, batterie, guitare, piano, saxophone – plusieurs offres permettent de trouver au Conservatoire un espace de pratique et d'apprentissage, adapté à ses besoins et à son projet. A noter qu'il est possible de s'inscrire uniquement à une de ces pratiques :

Atelier musiques amplifiées et improvisées

Ce cours réunit des musiciens (non débutants) venant individuellement pour pratiquer en groupe autour de répertoires issus des musiques actuelles et improvisées (électro, rap, pop, rock, jazz etc). Ce cours nécessite de posséder une certaine autonomie instrumentale.

Chaque groupe est amené à se produire sur scène et à s'enregistrer en studio au cours de l'année. Des stages sont également proposés.

- Durée du cours : 1h30 hebdomadaire (dont 30 minute de culture) de septembre à juin.
- Qui : collégiens et au-delà.
- S'adresse à tous types de musiciens y compris vents, cordes, DJ, rappeur(se)s, chanteur(se)s...

Aide à la répétition de groupes

Cette offre s'adresse à des groupes (toutes esthétiques musicales) souhaitant bénéficier d'un encadrement.

- Fonctionnement : les groupes encadrés répètent au Conservatoire et bénéficient régulièrement de la présence d'un enseignant à leurs côtés, selon un calendrier établi en commun sur l'année.
- Qui : collégiens et au-delà. Être en groupe constitué.

Accompagnement de projet

Cette offre s'adresse à des groupes déjà constitués ou à des musiciens seuls ayant un répertoire personnel original - quelque soit le style – et souhaitant bénéficier d'un encadrement artistique et technique pour développer leur projet (travail scénique , production du son etc....).

- Fonctionnement : les musicien(ne)s en Accompagnement de Projet sont encadrés à chaque séance de travail au studio du conservatoire par un enseignant selon une fréquence convenue pour l'année - sur une base d'1h hebdomadaire - plus des journées thématiques avec des intervenants extérieurs. Il est également proposé des modules complémentaires (technique vocale, accompagnement piano ou guitare, MAO...).

A cela s'ajoute des concerts, résidences ou stages en partenariat avec les acteurs culturels locaux (Jardin de Verre, Z'Eclectiques, Bar'Ouf notamment).

- La durée de l'Accompagnement de projet est basée sur une moyenne de deux ans (plus ou moins un an en fonction des besoins de chacun). Possibilité de valider un DEM Musiques Actuelles.

Renseignements

02 44 09 26 79 (scolarité) : scolarite-conservatoire@choletagglomeration.fr